



VILLE DE SHANNON

Province de Québec

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, un **AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon :

QU'une **séance extraordinaire** du conseil municipal aura lieu à l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick, **le lundi 4 décembre 2023, à 20 h 30** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Mot de bienvenue ;
- 2) Avis de convocation ;
- 3) Ouverture de la séance extraordinaire ;
- 4) Adoption de l'ordre du jour ;
- 5) Adoption et dépôt - Budget pour l'exercice financier 2024 ;
- 6) Adoption et dépôt - Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 ;
- 7) Période de questions ;
- 8) Levée de la séance.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 27^e JOUR DE NOVEMBRE 2023

Mélanie Poirier

La greffière,
Mélanie Poirier